

L'ancienneté des profs À L'ÉTRANGER RECONNUE



Il existe six écoles belges à l'étranger, toutes situées en Afrique.

► À l'initiative du député Philippe Knaepen, le MR avait déposé en mars dernier une proposition de résolution relative au statut du personnel enseignant des écoles belges à l'étranger. Finalement cosignée par le PS, CDH, Ecolo et Défi, la proposition a été votée à l'unanimité mercredi en séance plénière du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avec ce texte, le MR souhaite que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaisse l'ancienneté des enseignants nommés en Fédération Wallonie-Bruxelles et engagés dans des écoles belges à l'étranger pour les années prestées. Et

qu'ils ne doivent ainsi plus recourir à l'interruption de carrière pour partir enseigner dans ces établissements.

ACTUELLEMENT, il existe six écoles belges à l'étranger : quatre en Afrique centrale (Burundi, Kinshasa, Kigali et Lubumbashi) et deux au Maroc (Casablanca et Rabat). Ces écoles appliquent les programmes du réseau WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement) et les mêmes conditions d'exigence et de procédure y sont requises. Ainsi, les diplômes délivrés sont validés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, via une procédure d'équivalence automatique. Pour l'année sco-

laire 2016-2017, cela représente 3362 élèves et 240 enseignants, dont 190 Belges.

"Cette résolution est une demande des enseignants qui sont sur place mais profite également à tous les enseignants qui souhaiteraient partir donner des cours en Afrique pour quelques années. Je le recommande chaudement, c'est une formidable expérience. Grâce à cette résolution, les enseignants qui font ce choix ne perdront pas d'ancienneté lors du calcul pour leur pension", explique Philippe Knaepen. Pour ce dernier, à travers ces écoles, c'est le rayonnement international du pays qui est en jeu. "Ces écoles belges sont notre vitrine à l'étranger ! C'est le rayonne-

ment belge qui est en jeu ! Quand on voit qu'il y a des lycées français un peu partout dans le monde... j'entends des gens qui pensent que ces écoles sont accessibles uniquement aux personnes les plus aisées mais ce n'est pas vrai. Si on prend le cas de nos deux écoles au Maroc, où il y a beaucoup de ressortissants belges, il faut savoir qu'il n'y a pas que des enfants de ressortissants qui peuvent s'inscrire. Il y a un vrai projet social derrière ces écoles qui sont toujours le fruit d'un accord de coopération entre la Belgique et le pays en question qui les accueillent à bras ouverts. Dans chaque classe, il y a plusieurs élèves qui ne payent pas de minerval."

Ma. Be.